

Le CESE a adopté son avis Les parcs naturels régionaux : apports à l'aménagement et au développement durable des territoires et perspectives

VIE DE L'ASSEMBLÉE

PUBLIÉE LE 09/10/2018

Saisine liée :

LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX : APPORTS À L'AMÉNAGEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES ET PERSPECTIVES

Avis rapporté par M. Alain FERETTI, au nom de la section de l'aménagement durable des territoires, présidée par Mme Eveline DUHAMEL.

[Téléchargez l'avis](#) [Téléchargez la fiche communication](#)

Créés en 1967, les parcs naturels régionaux (PNR) concourent à la politique de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et social, ainsi que d'éducation et de formation du public.

L'avis est adopté : 132 voix pour, 20 abstentions, 0 contre.

53 parcs naturels régionaux existent en France en 2018 et une vingtaine de projets de PNR supplémentaires est à l'étude. Le contexte dans lequel interviennent les PNR évolue. La loi NOTRe renforce la taille et les compétences des intercommunalités et les PNR ne sont pas éligibles à certaines politiques de développement local, mais la loi pour la reconquête de la biodiversité leur ouvre de nouvelles opportunités.

Le CESE analyse les apports des PNR pour l'aménagement et le développement durable des territoires ainsi que pour la mobilisation des actrices et acteurs locaux, et fait des préconisations pour que les parcs puissent assurer encore mieux leurs missions. Ses propositions visent à renforcer les complémentarités des PNR avec d'autres structures intercommunales et à amplifier les partenariats financiers dont ils bénéficient. Elles tendent aussi à conforter la participation de la société civile et de la population, ainsi qu'à simplifier et consolider l'évaluation, tout en maintenant les exigences dans la sélection des futurs PNR.

Le CESE remercie la Fédération des Parcs naturels régionaux de France pour son soutien à la promotion de ce projet d'avis.

Alain Feretti est trésorier adjoint au Conseil d'administration de l'UNAF (Union Nationale des Associations Familiales) depuis 2004. Pour l'UNAF, il est en charge du dossier Droit de la famille, Petite enfance et Parentalité et il est chef de file de la délégation qui siège à la CNAF.

Alain Feretti est également maire de Grambois, commune rurale du Sud-Lubéron. Professionnellement, il est consultant en ressources humaines et aide aux projets de développement local.